

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 33 (1925)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Encore à propos d'infirmières-Visiteuses

**Autor:** Vuilleumier, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-973853>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Stauung im Arm, daher die vermehrte Blutung aus der Wunde. Entweder Sie machen keine oder dann eine rechte Umschnürung. Ziehen Sie so stark, bis auch die tieferen Arterien unterbunden sind und dann hört die Blutung sicher auf."

Sie wissen, daß man aber dann diese Umschnürung nicht zu lange liegen lassen darf und daß es in diesem Falle heißt, sich spüren, um den Patienten so rasch als möglich in ärztliche Behandlung zu bringen.

Bei starken Blutungen an Orten, wo keine Unterbindung möglich ist, am Hals oder am Rumpf, müssen sie bekanntlich hie und da mit dem Finger die Arterie zusammendrücken und diese solange zusammengedrückt halten, bis der Arzt erscheint.

(Schluß folgt.)

## Encore à propos d'Infirmières-Visiteuses.

Il est, dans l'histoire, de nombreux exemples de personnages auxquels la gloire a tourné la tête, et dont le trop grand succès a causé la perte.

Nous nous demandons s'il en irait de même des institutions ?

Grâce à la guerre et à ses suites, grâce à la Ligue des Croix-Rouges très particulièrement, la création anglo-saxonne, datant d'une trentaine d'années, de l'infirmière-visiteuse — la désormais fameuse I. V. — a franchi les mers, s'est installée sur notre continent et a gagné à sa cause, de proche en proche, tous les pays. C'est une mode, c'est une marotte, c'est de l'emballement. Dans certains cercles, on ne parle plus que de cela. Les journaux d'hygiène en sont pleins, et débordent sur les organes politiques. Des instituts d'I. V. poussent comme les champignons, et de vieilles écoles d'infirmières « hospitalières » ajoutent en hâte à leur titre

et à leur diplôme: « et visiteuses ». C'est qu'aussi bien, poussées par une émulation générale, ou par la contagion, des communes, des Eglises, des sociétés féminines, des ligues contre la tuberculose, des associations pour la moralité publique, ou elles toutes ensemble, ont installé ou aspirent à posséder leur ouvrière d'hygiène sociale.

Ce serait fort bien... si l'on avait partout une claire vision de l'œuvre à poursuivre, si les précautions nécessaires avaient toujours été prises, si les intéressées avaient toutes reçu la formation indispensable, et observaient les limites que l'éducation, le tact, le sens des situations et de leurs compétences devraient leur imposer.

Peut-être que cela n'a pas été toujours le cas. Ce qui est certain, c'est qu'un malaise s'est peu à peu fait jour, et semble s'étendre en divers lieux et chez diverses gens, au sujet de l'activité des I. V. Faisons la part, la large part, de l'hostilité que soulève toute institution nouvelle, qui bouleverse de vieilles habitudes et des situations acquises. Faisons la part aussi, hélas! de susceptibilités ou de conflits personnels exacerbés par les difficultés, croissantes pour tout le monde, de l'existence. Il n'en reste pas moins qu'on entend l'écho de plaintes de docteurs, de sages-femmes, d'autorités sanitaires, auxquelles il est sage de prêter attention.

\* \* \*

L'infirmière-visiteuse est une apparition infiniment réjouissante. Dès maintenant, son utilité, sa nécessité sont prouvées de façon éclatante par les faits; l'avenir lui est assuré.

Elle n'est qu'une manifestation de l'évolution qui mène de la médecine individuelle à la médecine sociale; elle est née de la découverte capitale que « prévenir » est plus important, plus efficace, moins décevant

que s'efforcer simplement de « guérir » ; elle est la réalisation de la géniale anticipation de Florence Nightingale qui voulait que médecins et gardes-malades fussent par dessus tout des « missionnaires de santé ».

Quatre travaux parus ces dernières années en Suisse, et facilement accessibles à nos lecteurs, nous dispensent d'une description détaillée de l'activité idéale de l'I. V. En voici les titres et les sources ;

D<sup>r</sup> Charlotte Olivier, *Le médecin et l'Infirmière - Visiteuse*<sup>1)</sup> dans la lutte contre la tuberculose. Paru dans « Contre la tuberculose, Annexe au Bulletin du Service fédéral de l'hygiène publique ». 1921, n° 12.

May Combe, *Les Infirmières Visiteuses*. Brochure de 16 pages éditée par le Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale, 1922.

D<sup>r</sup> F. Guyot, *L'infirmière - visiteuse d'hygiène sociale*. Dans « La Croix-Rouge suisse » 1<sup>er</sup> août 1922.

D<sup>r</sup> André Guisan, *La garde-malade d'autrefois et l'infirmière-visiteuse d'aujourd'hui*. Dans « La Croix-Rouge suisse » 1<sup>er</sup> mars 1924.

Nous y joindrions volontiers le beau travail présenté à la 3<sup>e</sup> Conférence internationale contre la tuberculose, à Bruxelles, sur *La prophylaxie antituberculeuse dans les familles et l'intervention des infirmières - visiteuses*, par Miss Catherine Olmsted, Directrice de la Section des Infirmières visiteuses de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et le D<sup>r</sup> René Sand, Secrétaire général de la dite Ligue. Brochure de 12 page, Bruxelles, 1922.

De tous ces travaux, malgré quelques différences de détails, ressort une idée très précise de l'ouvrière d'hygiène sociale,

telle que, de nombreux côtés, sous la pression des mêmes besoins, on la rêve.

L'I. V. prépare, facilite, rend efficace, poursuit l'œuvre du médecin, et, ce faisant, est un facteur puissant de progrès social :

Par ses nombreuses visites à domicile, ses enquêtes, elle dépiste des cas de maladies qui, sans elle, seraient restés ignorés ou négligés. On connaît l'expérience-type de Framingham, au cours de laquelle, en un an, grâce à l'activité des I. V., au lieu des 27 cas de tuberculose connus jusque là dans cette localité de 12 000 habitants, 160 cas purent passer sous surveillance médicale.

*Agent de liaison entre le médecin et son malade*, l'I. V. assiste le docteur dans son activité et assure que ses prescriptions soient suivies et bien suivies. En tel dispensaire, on a obtenu ainsi que le 90 % des vénériens fréquentant les consultations populaires achevassent leur traitement. Quelle sécurité pour le médecin pressé de travail de savoir que ses ordres seront exactement et intelligemment exécutés, la température bien prise, des maillots bien appliqués, des bains de soleil entourés des précautions voulues !

D'une maladie, d'un malade, l'I. V. bien stylée remontera immédiatement aux causes, et s'efforcera de les supprimer, pour éviter une rechute, un second malheur analogue, une contamination : et ici interviennent toutes les questions d'hygiène du milieu, de prophylaxie, de placement au loin, de secours ou d'assurance, de protection juridique de femmes et d'enfants, de police sanitaire du logement, de législation du travail, de salaires, qui étendent considérablement la notion d'« infirmière » et font de la « visiteuse » une spécialiste au premier chef.

Et la voici qui devient alors un *agent d'éducation populaire*, une *vulgarisatrice* des bienfaits de la science et de la légis-

<sup>1)</sup> Nous respectons fidèlement les variations nombreuses qui, suivant les auteurs, apparaissent dans la façon d'écrire ce mot composé.

lation, une *réalisatrice* de mille progrès qui, sans elle, resteraient sur le papier. Si la science et la loi lui préparent et lui dictent son activité, elle le leur rend en leur fournissant à son tour le produit de ses observations, de ses enquêtes, de ses fiches qui serviront de base sûre, fondée dans la réalité multiple et journalière pour les constructions sociales à venir.

\* \* \*

Il suffit d'esquisser un programme comme celui-là pour faire comprendre les qualités tout à fait exceptionnelles que doit posséder une I. V.

Toutes les expériences faites, sur les deux continents, concordent pour postuler que cette ouvrière d'hygiène sociale ait, à la base de sa formation, *un diplôme régulier de garde-malade*. Inutile d'insister sur cette condition élémentaire.

Aux études traditionnelles de garde-malade, devra s'ajouter, de toute nécessité, *un enseignement de nature sociale et juridique*, comme aussi des *stages pratiques* dans des œuvres spéciales.

L'activité d'une I. V. étant très particulière, il arrivera que d'excellentes infirmières d'hôpital y échouent complètement, et inversement: La Source a fait d'intéressantes expériences à cet égard. Il faudra donc opérer un *triage individuel rigoureux* dans le recrutement des infirmières d'hygiène sociale.

Outre les qualités d'ordre tout professionnel, les « missionnaires de santé » doivent — on l'aura pressenti — être douées de *qualités intellectuelles et morales* au-dessus de la moyenne. Elles auront à déployer un esprit d'initiative, un talent de persuasion et d'exposition, un tact, une diplomatie du cœur qui ne sont pas le fait d'un chacun. En divers endroits, pour s'assurer des collaboratrices ayant bénéficié d'une éducation plus

soignée et d'une instruction plus poussée, on exige sagement des candidates I. V. un diplôme d'études secondaires. Si toute infirmière digne de ce nom doit exercer son activité non comme un « métier » mais comme une « vocation », cela doit être le cas à un degré éminent de l'I. V.: elle est vouée à *un véritable apostolat*.

\* \* \*

En regard de l'idéal tracé ci-dessus, qu'en est-il de la réalité? — Elle est, un peu partout, la même. La demande dépassant de tous côtés l'offre, les besoins étant pressants, on a dû se contenter, faute de mieux, d'un personnel préparé en général de façon insuffisante; et d'autre part, poussés par le désir d'être « à la page », de nombreuses localités et organisations ont baptisé infirmières-visiteuses des ouvrières d'hygiène et de philanthropie qui sont loin de répondre à leur appellation. Sans doute, l'expérience et la pratique, des intuitions parfois remarquables, et un grand dévouement ont comblé certaines lacunes; mais il est des manques de préparation et des ignorances dont les intéressées sont les premières à souffrir et auxquels rien ne peut suppléer.

Là est, sans aucun doute pour nous, l'origine du malaise mentionné, malaise dont il serait erroné et inintelligent de rendre responsable l'institution elle-même des I. V.

Voyons ce qui, à cet égard, se passe dans le canton de Vaud, qui nous touche de plus près. A notre connaissance, et d'après une statistique faite en septembre dernier par le Secrétariat de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, il y a, entre le Jura et le Léman, 42 infirmières ou sœurs dites « visiteuses », y compris les 8 infirmières scolaires de la capitale qui est à elle seule pour 19 dans le total ci-dessus. Sur ces 42, 14 ont été formées

à St-Loup, 12 à La Source, 4 à Béthanie, 3 à l'École d'infirmières de Fribourg, 2 à la Maternité de Lausanne, 2 à l'étranger, 1 à la Maison des diaconesses de Berne, et 4 par des stages occasionnels dans des maisons de malades. Parmi elles, il y a 19 diaconesses, 11 gardes-malades diplômées après trois ans d'études, 3 après dix mois, 2 sages-femmes; les 7 dernières ne peuvent pas, sauf peut-être une qui demeure douteuse, revendiquer le titre d'« infirmière ».

De tout ce personnel, enfin, deux seules gardes-malades, ayant suivi les cours pour infirmières-visiteuses de Genève et ajouté ce diplôme à celui de La Source, répondent entièrement à l'idée que nous nous faisons d'une I. V., au point de vue de sa préparation.

Cet état de choses, imposé par les circonstances, et qui est tout de transition, n'est pas un état normal. Le devoir de ceux qui se préoccupent d'hygiène sociale, qui ont à cœur la grande idée qu'incarne l'I. V. et qui, à divers titres, peuvent avoir quelque influence sur les destinées de cette institution, est de hâter le jour où il y aura harmonie et correspondance parfaites entre le titre, l'activité et l'ouvrière.

\* \* \*

Parmi les responsables, nous pensons notamment aux organisations qui *engagent* et à celles qui *forment* des ouvrières d'hygiène sociale.

Il faut que les premières aient une idée précise de l'objectif qu'elles désirent poursuivre. Nous ne sommes pas hypnotisé par le « balai neuf » que représente l'I. V., au point de penser qu'elle doit... balayer toutes les institutions des temps passés, et supprimer sœurs-visitantes, œuvres d'assistance, diaconies, samaritaines, et tutti quanti. Nous sommes conscient en particulier du besoin qu'ont des paroisses

ou groupements religieux d'avoir à leur disposition des organes d'action avant tout spirituelle et charitable. La pénurie pastorale, les restrictions budgétaires, l'évolution de la notion même du ministère ont donné le jour, ces dernières années, à des « ministères féminins » indispensables, et qui ont fait déjà leurs preuves. S'il est élémentaire que ces dames aient pour le moins, en fait de connaissances d'hygiène, de pansements, de premiers soins, le bagage qu'on fournit dans tous les cours d'économie domestique, de Croix-Rouge ou de Samaritains, *il faut rigoureusement éviter de leur donner le titre ou les compétences d'une infirmière.*

Quant aux associations d'hygiène sociale qui veulent une I. V. proprement dite, elles ne sauraient être assez difficiles dans leur choix et ne doivent pas, cela dans leur propre avantage, et pour le bien du pays, se contenter d'infirmières au petit pied. Elles agiraient sagement en fournissant, quand elles le pourront, à la collaboratrice qu'elles sont sur le point d'engager, les moyens de compléter dans le sens social sa formation.

Par contre coup cela impose aux organisations susceptibles de former des I. V. des devoirs à la hauteur desquels il faut qu'elles se mettent sans retard.

La Croix-Rouge genevoise a organisé à l'École sociale pour femmes un cours pour I. V. où se sont formées ces dernières années d'excellentes ouvrières. Malheureusement, l'obligation pour les élèves du dehors de subvenir, à côté de leur finance d'études, à des frais de pension, et cela après les dépenses déjà faites pour obtenir, au bout de trois longues années, leur diplôme de garde-malade, rend ces cours inaccessibles à la plupart de nos Vaudoises. La Source, après en avoir fréquemment discuté, en est arrivée à la conviction qu'elle doit prévoir dans

son propre programme d'études, une formation d'I. V. Le prochain journal précisera ses idées à cet égard.

*M. Vuilleumier.*

P. S. *L'article ci-dessus a été rédigé et publié sur le désir du Conseil d'Ecole de La Source, qui en a approuvé la teneur dans sa séance du 20 novembre 1924.*

## Schweizerisches Rotes Kreuz.

### Aus den Direktionsverhandlungen.

Die Direktion tagte zur Erledigung verschiedener Geschäfte am 4. Dezember in Bern. Bei der Eröffnung der Sitzung widmete der Präsident, Oberst Bohny, dem verstorbenen langjährigen Mitglied und Vizepräsidenten, Oberst Reiß, Lausanne, warme Worte des Dankes.

An dessen Stelle wählte die Direktion zum Vizepräsidenten den Neffen von Henri Dunant, Herrn Maurice Dunant, Genf. Sie ehrt damit nicht nur die eifrige Mitarbeit des Herrn Maurice Dunant, sondern auch die Familie des Schöpfers des Roten Kreuzes.

In der Direktion soll Herr Reiß durch den Präsidenten der Section vaudoise vom Roten Kreuz, Herrn Dr. Guisan, ersetzt werden, dessen Wahl der nächsten Delegiertenversammlung zukommt.

Herr Dunant ist leider wegen Krankheit immer noch verhindert, den Sitzungen beizuwohnen. In den Sitzungen des Zentralkomitees wird ihn ersetzen Herr Minister Dinichert.

Die Angliederung der welschen Pflegerinnenschule Source an das Rote Kreuz ließ den Wunsch entstehen, eine einheitliche Ausbildung nicht nur beider Rotkreuz-Schulen, sondern auch aller vom Bund subventionierten Pflegerinnenschulen anzustreben. Es wurde deshalb die Frage studiert, in einer Kon-

ferenz, besucht von den Vertretern dieser Schulen, die Frage der einheitlichen Ausbildung zu prüfen. Von Dr. Fischer lag der Entwurf eines Lehrplans, sowie die für ein abschließendes Examen als Minimum gestellten Anforderungen, welche dem Sinn des Roten Kreuzes entsprechen und als Diskussionsbasis dienen sollen. Genehmigt wurden die Budgets der Pflegerinnenschulen Lindenhof und Source pro 1925, sowie die neuen Statuten des schweizerischen Krankenpflegebundes. Genehmigt wurde ferner die Abrechnung über die russische Spitalexpedition, über welche der Bericht der revidierenden Sektionen vorlag. Bei diesem Anlaß wurde von einem Revisor aufmerksam gemacht auf die gewaltige Arbeit, die mit dieser Abrechnung vom Zentralsekretariat geleistet wurde.

Das neue Rotkreuzhaus wird auf Anfang Mai bezogen werden können. Vorerst wird das Zentralsekretariat untergebracht werden, die weitere Verwendung wird sich später ergeben, besonders auch die Frage, ob eventuell das Pflegerinnenheim des Roten Kreuzes in den oberen Räumen Platz finden soll.

Dankbar gedenken wollen wir eines Legates des in Locarno verstorbenen Signor Cavalli von Verscio im Betrag von 250 Lire.

Sch.

## Direction de la Croix-Rouge suisse.

### Extraits de la séance du 4 décembre 1924.

Au début de la séance, le colonel Bohny rappelle en termes émus le souvenir de son fidèle collaborateur le colonel Neiss, vice-président de notre Croix-Rouge nationale, et tous les membres de la direction se lèvent pour honorer la mémoire de cet homme de bien.

La Direction décide de nommer au poste de vice-président, M. Maurice Dunant, de Genève, déjà membre de la Direction